

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Électricien vise à former des ouvriers qualifiés capables d'exercer le métier d'électricien dans le secteur du bâtiment. Le diplôme développe les compétences essentielles : préparation du travail, lecture de schémas électriques, implantation d'ouvrages, réalisation d'installations courant fort et courant faible, mise en service et maintenance. Les apprentis acquièrent également les connaissances en santé et sécurité professionnelle (habilitation électrique, sauvetage secouriste). Ce diplôme permet une insertion directe dans le monde professionnel ou la poursuite d'études vers le BP Électricien, le BTM Installateur en équipements électriques ou le Bac Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Électricien forme des professionnels capables de préparer, réaliser, mettre en service et maintenir des installations électriques dans le bâtiment. Ce diplôme de niveau 3 permet d'exercer en maisons individuelles, immeubles, bureaux et commerces, en respectant les normes de sécurité électriques.

MÉTIERS VISÉS

- Électricien installateur – Réalisation d'installations électriques dans le bâtiment
- Électricien d'équipement du bâtiment – Installation et maintenance d'équipements électriques
- Domoticien – Installation de systèmes domotiques et équipements connectés
- Électricien de maintenance – Maintenance et réparation d'installations électriques existantes

RÉSUMÉ DU MÉTIER

L'électricien installateur réalise et met en service des installations électriques dans le bâtiment. Il pose câbles, prises, tableaux électriques et systèmes domotiques en logements, magasins et bureaux. Il assure la maintenance et respecte les normes de sécurité pour garantir le bon fonctionnement des équipements électriques.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38401/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	–
NSF	255
ROME	F1605 - F1602
FORMACODE	24066
RNCP	38401

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 19/12/2023

Date d'échéance de la certification : 31/012/2028

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414

// ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
GCN - Antenne Caen - Industrie	GRETA	Caen	Calvados (14)
Augustin Hébert	LPO	Evreux	Eure (27)
Porte de Normandie	LP	Verneuil d'Avre et d'Iton	Eure (27)
Emulation Dieppoise	LP	Dieppe	Seine Maritime (76)
GRM - antenne le Grand-Quevilly	GRETA	Le Grand-Quevilly	Seine Maritime (76)
GCN - antenne le Havre - Schuman	GRETA	Le Havre	Seine Maritime (76)
Schuman Perret	LPO	Le Havre	Seine Maritime (76)
Georges Brassens	LPO	Neufchâtel-en-Bray	Seine Maritime (76)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.